

Renouvellement Urbain des quartiers de Palente/Orchamps et Montrapon - Etude urbaine, diagnostic et préconisations - Participation financière de la Ville

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre du contrat de Ville 2000-2006, il est convenu que des études urbaines soient menées sur les quartiers sociaux de Palente/Orchamps et Montrapon.

Elles ont pour objectif de qualifier le Renouvellement Urbain sur ces quartiers.

Une phase de diagnostic doit porter sur un site élargi et doit être confrontée aux études sociales menées parallèlement.

La synthèse de cette double démarche doit permettre aux prestataires retenus de proposer un projet urbain global et cohérent, l'objectif final étant sur la base d'un parti d'ensemble, d'engager le travail de réflexion préopérationnel ayant trait aux îlots concernés :

- sur les sites de la Bouloie et des Montboucons pour le quartier de Montrapon,
- sur le site de Scarembert pour le quartier de Palente/Orchamps.

Ce dossier d'aide à la décision devra permettre à la Ville de Besançon (pilote de l'opération), à la SAFC (Maître d'Ouvrage), ainsi qu'aux partenaires financiers de définir précisément le contenu du projet et d'en estimer les conditions de sa faisabilité.

Le coût global de ces études urbaines est estimé à 580 000 F (88 420,43 €) pour les 2 quartiers de Palente/Orchamps et Montrapon.

L'étude urbaine, sur le site de Palente/Orchamps est estimée à 330 KF (50 308,18 €) pour laquelle la participation globale de la Ville s'élève à 50 KF (7 622,45 €). Elle est composée d'une première étude de 224 848 F (34 277,86 €) (îlot Scarembert). 105 252 F (16 045,56 €) sont réservés pour une étude complémentaire, pour le reste du quartier.

L'étude urbaine, sur le site de Montrapon, est estimée à 250 KF (38 112,25 €) pour laquelle la participation globale de la Ville s'élève à 50 KF (7 622,45 €).

La Ville de Besançon et la SAFC participent financièrement à ces études avec les partenaires impliqués dans cette démarche de Renouvellement Urbain, notamment l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Le coût de l'opération sera imputé au chapitre 92.72.6574.30020 (service Logement) de l'exercice 2002. La participation globale de la Ville de Besançon est fixée à 100 000 F (15 244,90 €).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les modalités de mise en oeuvre des 2 études urbaines telles que définies,
- décider de verser à la SAFC une participation financière de 100 000 F (15 244,90 €) pour leur réalisation,
- décider l'inscription de cette somme au budget primitif 2002,
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à la réalisation de ces études.

«**M. Bernard LAMBERT** : Un financement important devait être apporté par l'Etat pendant la durée du contrat de ville 2001-2006, une partie a été accordée pour 2001, est-ce qu'on a des garanties pour la suite de l'opération ?

M. LE MAIRE : L'Etat n'a pas respecté ses engagements puisqu'il avait promis d'apporter 30 millions et que M. BARTOLONE a écrit pour dire qu'il en apportait 40. Donc c'est effectivement un non respect des engagements mais qui va plutôt dans le bon sens puisque nous avons 10 millions de plus. Effectivement, je vous avais dit que nous nous en étions entretenus avec Mme GUINCHARD-KUNSTLER et M. Claude BARTOLONE et donc ses promesses ont été plus que largement tenues puisqu'il y a 10 millions de plus, entre autres grâce à l'action décisive, je tiens à le souligner, de M. le Préfet qui s'est beaucoup investi ainsi que Patrick BONTEMPS au niveau de sa délégation et Michel LOYAT. Donc il y a un vrai travail transversal et nous avons 10 millions de plus que prévu, ce qui n'est pas rien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.